



# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente juin à 20 H 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr GINET Gérard, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Nombre de conseillers en exercice : 14  
Nombre de présents : 8  
Nombre de votants : 10  
Date de la convocation : 23 juin 2017  
Date d'affichage du compte-rendu : 20 juillet 2017

#### **PRESENTS AU DEBUT DE LA SEANCE :**

Tous les membres du Conseil Municipal sauf :  
COUTROT Gérard qui donne procuration à GINET Gérard  
HOLTZ Hubert qui donne procuration à DAVID Alain  
GUERIAUD Didier absent excusé  
GUERILLOT Michelle absente excusée  
MOULLET Jean-Michel absent excusé  
RIGOLET Julia absente excusée

Karène GAVIGNET est élue secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 mai 2017. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **COM-50-30062017 : ELECTION des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs en date du 24 septembre 2017**

M. GINET Gérard, adjoint au Maire, informe les membres du conseil municipal que les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 24 septembre 2017.

Au vu de la population légale de la commune (1083 habitants), le conseil municipal de Sampans doit désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants. Délégués et suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque liste de candidat aux fonctions de délégués et suppléants doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

L'élection se fait sans débat au scrutin secret.

##### **1) Composition du bureau électoral**

M. GINET Gérard, adjoint au Maire, indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres les plus jeunes. Il s'agit de :

- |                       |                       |
|-----------------------|-----------------------|
| ▪ M. FROIDEVAUX Roger | ▪ Mme BARATO Amandine |
| ▪ M. DAVID Alain      | ▪ Mme GAVIGNET Karène |

La présidence du bureau de vote est assurée par M. GINET Gérard, 1er adjoint.

##### **2) Election des délégués et de leurs suppléants**

Monsieur le Président précise qu'à l'ouverture du scrutin il a été constaté qu'une seule liste a été déposée et enregistrée.

Il s'agit de la liste « Gérard COUTROT », dont la composition est la suivante :

- |                    |                          |
|--------------------|--------------------------|
| 1. COUTROT Gérard  | 4. BOUTEILLER Nadège     |
| 2. GAVIGNET Karène | 5. BERNARDIN Jean-Pierre |
| 3. GINET Gérard    | 6. BARATO Amandine       |

Monsieur le Président propose de procéder au vote.

**Après dépouillement par le bureau électoral, les résultats sont les suivants :**

Ont obtenu : liste « Gérard COUTROT » : 10 voix.

Monsieur le président proclame les résultats définitifs :

##### **Sont élus délégués du conseil municipal :**

1. COUTROT Gérard – Liste « Gérard COUTROT »
2. GAVIGNET Karène – Liste « Gérard COUTROT »
3. GINET Gérard – Liste « Gérard COUTROT »

##### **Sont élus suppléants :**

4. BOUTEILLER Nadège – Liste « Gérard COUTROT »
5. BERNARDIN Jean-Pierre – Liste « Gérard COUTROT »
6. BARATO Amandine – Liste « Gérard COUTROT »

**COM51-30062017 : PERSONNEL COMMUNAL – Création de poste – Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**

**Considérant** le tableau des emplois,

**Considérant** la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe

**Considérant** la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe

Monsieur le 1<sup>ER</sup> Adjoint propose à l'assemblée :

**La création** d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe permanent à temps non complet à raison de 5/35<sup>ème</sup>.

**La suppression** d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps non complet à raison de 5/35<sup>ème</sup>.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012 article 64111

**COM-52-30062017 : DM 02/2017 – budget communal**

M. Ginet Gérard, 1<sup>er</sup> adjoint, fait part au conseil municipal de la nécessité de modifier les crédits alloués à l'école pour l'année 2017 :

**Dépenses d'investissement**

Chap 21 – 2188 ..... + 2 260.00 €

Chap 23 – 2313 ..... - 2 260.00 €

**TOTAL ..... 0.00 €**

**Dépense de fonctionnement**

Chap 011 – 6247 ..... + 700.00 €

Chap 013 – 6419 ..... +700.00 €

**TOTAL .....700.00 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de procéder au vote de crédits supplémentaires comme noté ci-dessus.

**APPROUVE** la décision modificative mentionnée ci-dessus.

**QUESTION DIVERSE**

**QD-COM53-30062017 : COMPTABILITE : SUBVENTION US TROIS MONTS ANNEE 2016/2017**

M. Ginet, Adjoint au Maire, fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention pour la saison 2016/2017, déposée par le club de football de l'Union Sportive des 3 Monts regroupant les communes de Champvans, Monnières et Sampans.

Après avoir donné en lecture le compte rendu financier du club et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

**DECIDE** de fixer la subvention de fonctionnement pour la saison 2016/2017 à 1.30 € par habitants soit 1 083 habitants x 1.30 € = 1 407,90 €uros

**PRECISE** que les crédits sont prévus au budget primitif 2017.

**QD-COM54-30062017 : PROJET RESTAURANT SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE – Honoraires de l'architecte – modificatif**

**INFORMATIONS DIVERSES**

- ➔ Karène Gavignet / retour à la semaine de 4 jours pour les écoles
- ➔ Distribution du bulletin municipal

Séance levée 20h45.